

DEETSLETTER

Lettre d'informations de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique



Dengue en Martinique, passage en phase épidémique



Face à la progression de plus en plus inquiétante des indicateurs épidémiologiques sur le territoire, la phase IV niveau I (épidémie confirmée) a été déclenchée.

Depuis janvier 2023, on estime à plus de 3000 le nombre de cas évocateurs de dengue. Parmi ceux-ci, 690 cas ont été confirmés biologiquement, dont plus de la moitié ces quatre dernières semaines.

Les premières communes touchées ont été Sainte-Anne et Les Trois-Îlets, justifiant le passage dès le 21 juin 2023 en Phase II niveau 2 correspondant à une circulation active du virus à fort potentiel évolutif. A la faveur de la pluviométrie importante que la Martinique a connu ces dernières semaines, la dengue touche désormais 27 communes. Dans ce contexte qui atteste d'une circulation virale active, la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, et la Collectivité Territoriale de Martinique appellent l'ensemble de la population à se mobiliser pour lutter contre cette épidémie.

Consultez le [Communiqué de Presse](#) et les bons gestes à adopter « [Stop aux moustiques baréy' !](#) », [Protégez-vous ! Tous Responsables !](#)



SUJETS

Alerte Dengue en Martinique

Tickets de caisse et de carte bancaire remis à la demande du client

Campagne de rappel des airbags Takata défectueux

Bilan du séminaire de l'Apprentissage

Les Conseillers du Salarié

Création d'une commission territoriale d'agrément à des mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Appels à projet :
Contrats d'Engagements Jeunes
Trophées des entreprises

CONCURRENCE, CONSOMMATION, REPRESSION DES FRAUDES ET METROLOGIE LEGALE



Les tickets de caisse et de carte bancaire délivrés à la demande

Depuis le 1^{er} août 2023, les tickets de caisse, de cartes bancaires et les bons d'achats sont délivrés à la demande du client, exception faite des tickets servant de justificatif.

Quand le ticket doit-il être remis au client ?

- Quand le client le demande
- Quand le consommateur doit être informé de la garantie légale de conformité (GLC) qui couvre le bien qu'il achète en cas de défaut
- Quand il s'agit d'un ticket imprimé par une balance
- Pour le paiement de prestations de services supérieures ou égales à 25€ (coiffeurs, garagistes, cordonniers...)
- Pour le paiement de prestations d'hôtels et ou de restaurants
- Pour les opérations de cartes bancaires annulées, non abouties, ou de préautorisation (pompe à essence, caution location de voiture...)
- Pour les tickets servant au calcul du montant à payer pour prestation rendue (péage d'autoroute, parking)

Retrouvez les mentions obligatoires qui doivent figurer sur ticket ou une note [ici](#)

Rappel des airbags Takata défectueux

La campagne de rappel d'airbags défectueux de la marque TAKATA concerne de nombreux véhicules. Si votre véhicule en est équipé, il est possible qu'avec le temps, vos airbags deviennent dangereux et nécessitent d'être changés ou réparés car ils pourraient augmenter le risque de blessures pour vous et vos passagers en cas d'accident. Nous vous invitons à vérifier si votre véhicule est concerné en consultant les fiches ci-dessous.

[Liste des véhicules aux airbags défectueux TAKATA](#)

Scannez pour vérifier si votre véhicule est concerné :



Pour en savoir plus consultez le dossier Takata [cliquez ici](#)

ENTREPRISES, EMPLOI, ECONOMIE

Bilan de l'apprentissage



La DEETS a organisé le jeudi 21 septembre 2023 de 08h00 à 16h30, avec le concours de l'AGEFMA, le 1^{er} séminaire réunissant les acteurs professionnels de l'apprentissage à la Martinique les services de l'Etat, CFA, OPCO, CNFPT, ANFH, les chambres consulaires, les employeurs et leurs représentants) intitulé « bilan 2023 de l'apprentissage à la Martinique » à l'hôtel Batelière.

Quatre ans après la mise en œuvre effective de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 dite « Loi avenir », il semblait opportun de faire un point d'étape sur le déploiement du dispositif apprentissage à la Martinique.

Consultez le [programme du bilan de l'apprentissage](#) et découvrez la **Cellule d'accompagnement vers l'Apprentissage de la Martinique** [ICI](#)



Préfet de la Martinique

Direction de l'Économie, de l'Emploi, de l'Énergie et des Solidarités (DEETS)





Les conseillers du salarié

Dans les entreprises dépourvues d'institution représentative du personnel (comité social et économique (CSE), délégués syndicaux) **le salarié convoqué à un entretien préalable au licenciement ou à une rupture conventionnelle du contrat de travail peut se faire assister lors de cet entretien par un conseiller du salarié.**

Les conseillers du salarié exercent leur mission à titre bénévole. Ils sont soumis au secret professionnel et plus généralement à une obligation de discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par l'employeur.

Les conseillers du salarié figurent sur une liste préparée par la DEETS après consultation des organisations de salariés et d'employeurs les plus représentatives.

Plus d'infos cliquez [ICI](#)



Création d'une commission territoriale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Le préfet de Martinique a ouvert un appel à candidatures aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs à titre individuel pour 1 agrément.

L'appel à candidatures concernait toute personne remplissant les conditions d'accès à la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) et souhaitant exercer à titre individuel, des mesures de protection juridique des majeurs, ordonnées par l'autorité judiciaire (tutelles, curatelles et sauvegardes de justice).

La commission territoriale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel de Martinique, **a été créée pour une durée de 5 ans à compter du 8 août 2023.** Elle a pour mission de classer et de donner un avis sur chacun des dossiers de candidature recevables, **en vue d'un agrément MJPM à titre individuel.**

Consultez l'arrêté portant nomination des membres de la commission territoriale d'agrément des MJPM [ICI](#)

ENTREPRISES, EMPLOI, ECONOMIE

Appel à projets régional Contrat d'Engagement Jeune 2023-2025



Le **contrat d'engagement jeune (CEJ)** propose aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, et jusqu'à 29 ans révolus s'ils sont reconnus comme travailleurs handicapés, éloignés de l'emploi, un accompagnement intensif en vue de leur insertion durable dans l'emploi.

La DEETS Martinique, en lien avec la Préfecture, déploie la 2^{ème} vague de l'appel à projets CEJ- volet Jeunes en rupture 2023/2025, permettant l'accompagnement des jeunes les plus en difficultés, en application des dispositions de l'article R.5131-26 du code du travail.

Pour répondre à la 2^{ème} vague de l'appel à projets CEJ- volet jeunes en rupture 2023/2025, vous devez remplir le dossier en ligne sur la plateforme démarches simplifiées [en cliquant ICI](#)

Consultez le **calendrier prévisionnel** et **téléchargez** la fiche de présentation, la lettre de mandat consortium, l'annexe financière, le cahier des charges [ICI](#)

ENTREPRISES, EMPLOI, ECONOMIE

Appels à projets : Trophées des entreprises et administrations inclusives



Cette 1^{ère} édition des trophées des entreprises et administrations inclusives a pour vocation de mettre en lumière des engagements inclusifs forts des acteurs du monde économique en matière de recrutement, de maintien et d'achats inclusif sur le territoire martiniquais.

Cette cérémonie lancera la "Semaine Européenne des Personnes en situation de Handicap" du 20 au 26 novembre 2023.

4 catégories seront récompensées :

- * Embauche de salarié en situation de handicap
- * Maintien dans l'emploi d'un travail en situation de handicap
- * Embauche en alternance d'un salarié en situation de handicap
- * Collaboration de l'entreprise avec des Entreprises adaptées et/ou ESAT

Date limite de dépôt des dossiers : 30 octobre 2023

Téléchargez le dossier [ICI](#)

DEETS MARTINIQUE

2 AVENUE DES ARAWAKS Immeuble EOLE 1
97200 Fort-de-France
0596 44 20 00



Suivez notre actualité sur le site martinique.deets.gouv.fr

Directeur de publication – Yannick DECOMPOIS

Conception et rédaction Service Communication DEETS Martinique - Septembre 2023

